

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_009 : BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET GÉNÉRAL

L'an deux mille vingt , le onze février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 11 février 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Thierry DUFOUR

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Dominique SANCHEZ, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Michèle BARRAU-SARTRES, Enrico SPATARO, Frédéric CABROLIER, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Jean-Paul RAYNAUD, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Pascal PRAGNERE, Laurence PUJOL, Joëlle VILLENEUVE, Louis BARRET, Jean ESQUERRE

Membres présents non votants :

Madame Agnès BRU, Messieurs Philippe GRANIER, Philippe MARAVAL

Membres excusés : Mesdames, messieurs,

Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Naïma MARENGO (pouvoir à Odile LACAZE), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Michel FRANQUES), Steve JACKSON (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Patrick BETEILLE (pouvoir à Louis BARRET), Jean-François ROCHEDREUX (pouvoir à Anne-Marie ROSÉ), Bruno CRUSEL (pouvoir à Enrico SPATARO), Marie-Louise AT (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Yves CHAPRON (pouvoir à Robert GAUTHIER)

Votants : 41

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 11 FÉVRIER 2020

N° DEL2020_009 : BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET GÉNÉRAL

Pilote : Finances

Monsieur Francis SALABERT, rapporteur,

Le projet de budget primitif 2020, pour le budget général, s'équilibre en dépenses
et en recettes à **95 152 932,16 €** dont :

62 524 744,16 € en fonctionnement

32 628 188,00 € en investissement

Section de fonctionnement :

Le financement est assuré par :

- le produit des contributions directes	30 601 890,00 €
<i>Dont : FNGIR : 737 340 €</i>	
<i>Garantie FPIC : 551 630 € (50% du réalisé 2019)</i>	
- les compensations de fiscalité	1 415 100,00 €
- la TEOM	12 463 000,00 €
- la DGF	9 479 000,00 €
<i>dont : dotation de compensation : 7 404 000 €</i>	
<i>dotation d'intercommunalité : 2 075 000 €</i>	
- les ventes de produits et de prestations	4 365 440,00 €
- les attributions de compensation	961 500,00 €
- les participations et subventions	1 670 415,16 €
- les travaux en régie	423 911,00 €
- la reprise de subventions et de provision pour risques	309 000,00 €
- les atténuations de charges	100 000,00 €
- d'autres produits et produits exceptionnels	735 488,00 €

Total des recettes de fonctionnement 62 524 744,16 €

Les dépenses de cette section regroupent :

- les crédits nécessaires à l'activité annuelle des services communautaires (charges à caractère général)	15 331 958,00 €
- les charges de personnel	19 553 824,56 €
- l'attribution de compensation versée aux communes	4 888 500,00 €
- contribution au FPIC	120 000,00 €
- les subventions d'équilibre aux budgets annexes	1 140 854,00 €
- les intérêts des emprunts et de la dette récupérable versée aux communes	1 670 000,00 €
- des dépenses de gestion courante (dont contribution incendie et secours 3 300 000 €)	4 739 156,00 €
- des dépenses exceptionnelles	173 900,00 €
- le virement à la section d'investissement	7 606 551,60 €
- la dotation aux amortissements	7 300 000,00 €

Total des dépenses de fonctionnement **62 524 744,16 €**

Section d'investissement :

Le financement est assuré par :

- le FCTVA	4 000 000,00 €
- des subventions d'investissement	2 868 441,54 €
- la dotation aux amortissements	7 300 000,00 €
- des écritures patrimoniales (chapitre 041)	200 000,00 €
- le virement de la section de fonctionnement	7 606 551,60 €
- une enveloppe d'emprunts prévisionnelle	9 555 314,86 €
- des remboursements d'avances et de dette récupérable	317 880,00 €
- les opérations pour compte de tiers	230 000,00 €
- le produit des amendes de police	550 000,00 €

Total des recettes d'investissement **32 628 188,00 €**

Les dépenses de cette section regroupent :

- les dépenses et subventions d'équipement nouvelles	25 695 277,00 €
- le remboursement en capital des emprunts	5 770 000,00 €
- les opérations pour compte de tiers	230 000,00 €
- des écritures patrimoniales (chapitre 041)	200 000,00 €
- la reprise de subventions et de provision pour risques	309 000,00 €
- les travaux en régie	423 911,00 €

Total des dépenses **32 628 188,00 €**

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur au 1^{er} janvier 2020,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 14 janvier 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ, avec 40 voix pour, 1 voix contre

monsieur Pascal PRAGNERE

ADOpte le budget primitif 2020, pour le budget général, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **95 152 932,16 €** dont :

62 524 744,16 € en fonctionnement

32 628 188,00 € en investissement

AUTORISE madame la présidente, conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M57, à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des crédits inscrits dans chaque section.

Pour extrait conforme,
Fait le 11 février 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL